

LE GUIDE DU LOUEUR EN MEUBLÉ

 extencia

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU LOUEUR EN MEUBLÉ

1

CHOISIR SON RÉGIME FISCAL DE DÉCLARATION

En fonction de votre situation, l'expert-comptable vous conseillera sur le choix du régime **micro-BIC** ou **réel**.

2

DÉCLARER SON DÉBUT D'ACTIVITÉ DE LMNP (POI) : IMMATRICULATION EN LIGNE POUR OBTENIR LE NUMÉRO DE SIRET

Comment immatriculer son LMNP en ligne sur l'INPI ?

3

CRÉER VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL SUR IMPOTS.GOUV.FR

Comment créer mon espace professionnel ?

4

TRANSMETTRE TOUTES LES PIÈCES AU CABINET EN UTILISANT NOS OUTILS DIGITAUX

Les pièces courantes demandées

Calendrier des dates et échéances fiscales de l'année

Utilisation de nos outils pour la gestion de mon LMNP

5

LA DÉCLARATION DE REVENUS (2042 C PRO)

Comment déclarer mes revenus de location meublée sans erreurs ?

LORS DU DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ DE LMNP, D'AUTRES DOCUMENTS SONT ESSENTIELS À CONNAÎTRE :

QUESTIONNAIRE 751-SD

Lors de la réception du courrier des impôts avec votre numéro SIRET, vous recevez aussi un **premier questionnaire à compléter**, afin de donner plus d'informations sur votre activité à l'administration.

FORMULAIRE 1447

Après avoir envoyé le questionnaire 751-SD, vous recevez normalement un formulaire pré-rempli 1447 à compléter, nécessaire aux impôts **pour le calcul de votre CFE**.

Quand et comment devrais-je payer la CFE ?

LMNP - CALENDRIER DES DATES ET ÉCHÉANCES FISCALES 2025

ACTION	DOCUMENTS À TRANSMETTRE	DATE LIMITE
Déclarer le début d'activité de votre LMNP	Vous inscrire en tant que loueur en meublé sur le site de l'INPI (formulaire p0i) <u>Déclarer votre début d'activité</u>	Dans les 15 jours suivant le début de votre activité de loueur en meublé. Si vous avez dépassé ce délai ce n'est pas grave, mais il faut rapidement vous immatriculer.
Déclarer ses revenus LMNP	Reporter sur votre déclaration de revenus le montant de votre résultat fiscal avec le <u>formulaire 2042 C PRO</u>	Mai 2025 Connaitre la date limite d'envoi de sa déclaration fiscale
Si vous souhaitez effectuer un changement de régime et passer à la déclaration au Réel	Envoyer un courrier de levée d'option au centre des impôts de votre logement	Avant la déclaration des revenus de l'année pour laquelle vous souhaitez déclarer vos revenus sous le régime réel.
Paiement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Après réception d'un avis d'imposition, la cotisation doit être réglée par voie dématérialisée sur votre <u>espace professionnel des impôts</u> .	Au plus tard le 15 décembre 2025, à partir de l'année qui suit l'immatriculation.

2

COMMENT IMMATRICULER
SON LMNP EN LIGNE SUR L'INPI ?

 extencia

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI

ACCÈS DÉCLARANT :
<https://procedures.inpi.fr/?/>

The screenshot shows the INPI e-procedures portal. At the top, there is a header with the French Republic logo, the INPI logo, and the text 'PORTAIL E-PROCÉDURES VOS DÉMARCHES ET VOS TITRES EN LIGNE'. On the right, there are links for 'AIDE EN LIGNE' and 'NOUS CONTACTER', along with a chatbot icon and the text 'Puis-je vous accompagner?'.

The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur le portail e-procédures pour vos démarches de' followed by a list of services: 'Création, modification, cessation d'entreprise' and 'Titres de propriété industrielle'.

Below this, there is a prominent 'INPI Connect' button. Underneath, it says 'Un identifiant et un mot de passe uniques pour tous vos espaces clients INPI' and 'En savoir plus'.

The highlighted section is divided into two options by a vertical line with 'OU' in the middle:

- SE CONNECTER:** A form with fields for 'Email' and 'Mot de passe', a 'SE CONNECTER' button, and a 'MOT DE PASSE PERDU' link.
- CRÉER MON COMPTE:** A section with a 'TUTORIEL VIDÉO' link and a 'CRÉER MON COMPTE' button. The text below reads: 'Vous devez créer un compte pour accéder au portail des services de l'INPI.'

A large yellow arrow points from the 'S'identifier avec FranceConnect' button in the highlighted section towards the 'CRÉER MON COMPTE' button.

CLIQUEZ-ICI

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI

RENSEIGNEZ LES CHAMPS
OBLIGATOIRES MARQUÉS
PAR UN ASTÉRISQUE
ROUGE

MES ACCÈS

Adresse courriel*

Mot de passe

Contrôle du mot de passe*

Email fournis par FranceConnect, vous pouvez en choisir un autre

i Attention, le mot de passe a une durée de validité de **365 jours**. Une fois ce délai dépassé, il vous sera demandé de le modifier.

MES INFORMATIONS INPI CONNECT

Civilité*

Nom*

Prénom*

N° Téléphone* +

Format Incorrect :

Adresse

🔍

Libellé de l'adresse*

Mention Spéciale


Code postal*

Ville*

Pays*

DEVENIR COMPTE ADMINISTRATEUR DE MON ENTREPRISE

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI

 DEVENIR COMPTE ADMINISTRATEUR DE MON ENTREPRISE

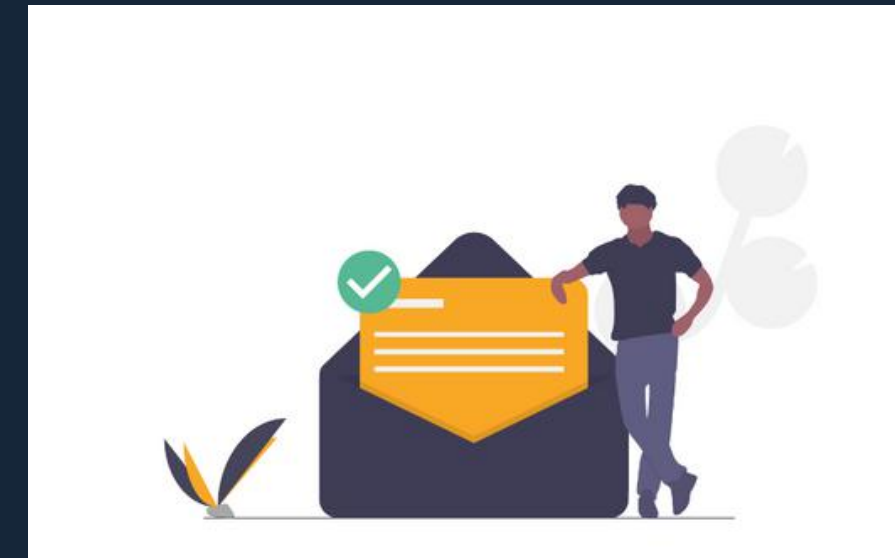
Cette option est réservée aux comptes « administrateurs ». Quand un compte INPI se rattache à une entreprise, il devient gestionnaire des comptes « collaborateur » de cette même entreprise. Un compte « collaborateur » se rattache à une entreprise avec la fonction SE RATTACHER de la barre de titre.

Je suis un compte administrateur de mon entreprise

Non

**NE PAS COCHER LA CASE CI-
DESSOUS**

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI



VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN REÇU PAR E-MAIL

CRÉATION DE COMPTE RÉUSSIE

Votre compte a été créé.

Un courriel de validation a été envoyé à l'adresse suivante : [REDACTED]

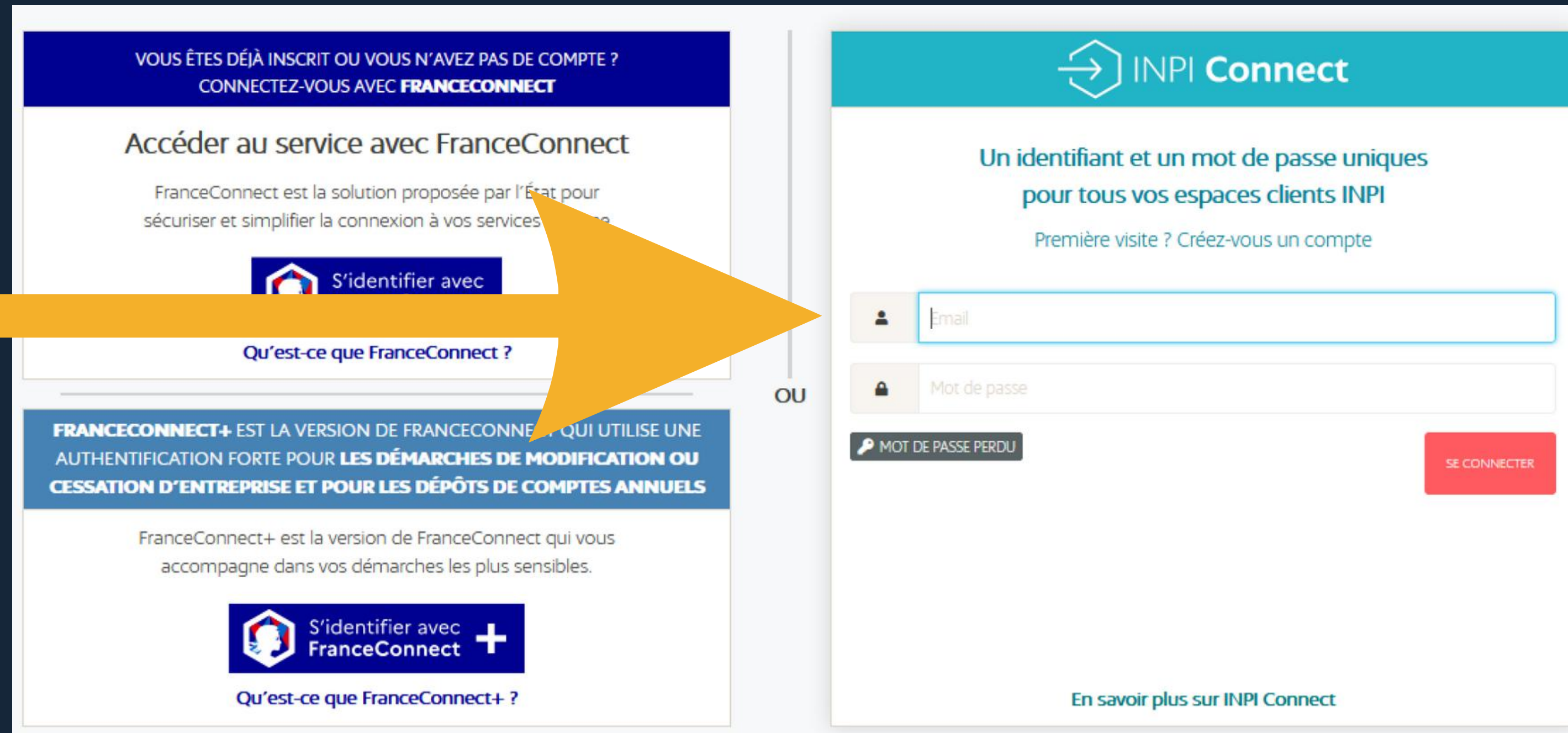
Votre compte a bien été créé. Vous allez recevoir un courriel dans quelques instants avec un lien qui vous permettra de l'activer.

 Attention, vous ne disposerez que de **5 jours** pour valider ce compte. Au delà de ce délai, il sera supprimé.

A bientôt.

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI


ENTREZ VOS
IDENTIFIANTS ET
CONNECTEZ-VOUS



VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT OU VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?
CONNECTEZ-VOUS AVEC **FRANCECONNECT**

Accéder au service avec FranceConnect


FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services

 S'identifier avec

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FRANCECONNECT+ EST LA VERSION DE FRANCECONNECT QUI UTILISE UNE AUTHENTIFICATION FORTE POUR LES DÉMARCHES DE MODIFICATION OU CESSATION D'ENTREPRISE ET POUR LES DÉPÔTS DE COMPTES ANNUELS

FranceConnect+ est la version de FranceConnect qui vous accompagne dans vos démarches les plus sensibles.

 S'identifier avec FranceConnect +

[Qu'est-ce que FranceConnect+ ?](#)

OU

INPI Connect

Un identifiant et un mot de passe uniques pour tous vos espaces clients INPI

Première visite ? Créez-vous un compte

[MOT DE PASSE PERDU](#)

[SE CONNECTER](#)

[En savoir plus sur INPI Connect](#)

ÉTAPE 1 : CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT SUR LE SITE DE L'INPI

1. VEUILLEZ CLIQUER SUR "DÉPOSER UNE FORMALITÉ D'ENTREPRISE"
2. PUIS CLIQUEZ SUR "CRÉER UNE ENTREPRISE"

COMMENCER UNE NOUVELLE E-PROCEDURE

Bienvenue Monsieur, vous êtes :
Sélectionnez la procédure correspondant à l'opér

1 ENTREPRISES

- Déposer une formalité d'entreprise
- Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise
- Déposer un compte annuel
- Suivre l'avancement d'un compte annuel

Initialisation de la formalité

Vous pouvez à partir de cette page :

- Créer votre nouvelle entreprise à l'aide du bouton « Créer une entreprise » ou reprendre un brouillon de votre formalité à l'aide du lien « Reprendre le brouillon ».
- Modifier / cesser votre entreprise déjà existante en retrouvant votre entreprise à partir de son numéro SIREN. Vous aurez ainsi accès aux informations la concernant inscrites au Registre National des Entreprises.
- Déposer vos comptes annuels, en fournissant votre numéro SIREN, afin d'éviter de ressaisir des informations sur votre entreprise.

2

Création d'entreprise	Modification ou cessation d'entreprise	Dépôt de compte annuel
Créer une entreprise	Rechercher une entreprise pour la modifier ou la cesser	Recherchez une entreprise pour déposer un compte annuel
	<input type="text" value="Siren"/>	<input type="text" value="Siren"/>

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

VEUILLEZ SÉLECTIONNER COMME FORME D'ENTREPRISE "ENTREPRENEUR INDIVIDUEL" ET COCHEZ LES CASES COMME INDIQUÉ




RÉPONDEZ "OUI" UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ DÉJÀ EXERCÉ PAR LE PASSÉ UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE QUI A ÉTÉ CESSÉE DEPUIS ; IL VOUS SERA DEMANDÉ VOTRE ANCIEN NUMÉRO SIREN


Nouvelle formalité

Création de l'entreprise


Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :


Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * 

L'entrepreneur souhaite-t-il bénéficier du statut de microentrepreneur ? * 


Oui Non

S'agit-il de l'extension d'une entreprise étrangère ? * 

Oui Non

S'agit il d'une entreprise agricole ? * 

Oui Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * 

Oui Non

CONTINUER

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

VEUILLEZ ENTRER LES INFORMATIONS RELATIVES À VOS DONNÉES PERSONNELLES, CI-DESSOUS UNE AIDE POUR LE VOLET SOCIAL

IL VOUS EST DEMANDÉ ICI D'INDIQUER VOTRE AFFILIATION SOCIALE EN TANT QU'EXPLOITANT INDIVIDUEL LMNP : VEUILLEZ INDIQUER "AUTRE" ET "ACTIVITÉ NON AFFILIABLE"



SI LA LOCATION MEUBLÉE EST UNE ACTIVITÉ SECONDAIRE, VEUILLEZ CHOISIR LE STATUT SOCIAL DE VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE SIMULTANÉE (GÉNÉRALEMENT SALARIÉ)



Volet social de l'entrepreneur ⓘ

Numéro de sécurité sociale *

Activité antérieure *
 Oui Non

Organisme d'assurance maladie *

Autre organisme d'assurance maladie *

Dépôt d'une demande d'ACRE * ⓘ
 Oui Non

Exercice d'une activité simultanée * ⓘ
 Oui Non

Statut de l'exercice de l'activité simultanée *

Affiliation PAM biologiste ⓘ
 Oui Non

Affiliation PAM pharmacien ⓘ
 Oui Non

Conjoint ⓘ

Rôle * ⓘ

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

VEUILLEZ COCHER LES CASES CI-DESSOUS

Adresse de l'entreprise

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? * 

Oui Non

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? *

Oui Non

L'entrepreneur souhaite-t-il recourir à une société de domiciliation ? * 

Oui Non

VEUILLEZ COCHER "NON", CAR NON CONCERNÉ

Déclaration du contrat d'appui

Souhaitez-vous déclarer un contrat d'appui ? * 

Oui Non

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

NON CONCERNÉ, VEUILLEZ CLIQUER SUR "ÉTAPE SUIVANTE"

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

[Ajouter un pouvoir](#)

Actions sur sélection (0) :  Supprimer

**Tout
sélectionner**

Aucun pouvoir n'a encore été défini

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

**VEUILLEZ COCHER "NON", PUIS SÉLECTIONNEZ
"ÉTAPE SUIVANTE" À DEUX REPRIS**

In saisissabilité

Renoncer à l'insaisissabilité sur la résidence principale* ⓘ

Oui Non

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Rechercher



**Déclarer l'insaisissabilité
d'une résidence secondaire**

Il n'y a aucune déclaration d'insaisissabilité de résidences secondaires

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

INDIQUER L'ADRESSE DU BIEN LOUÉ



A ADAPTER, LE CAS ÉCHÉANT



Description de l'établissement ^

Cet établissement est-il l'établissement principal ? * ⓘ
 Oui Non

Nom commercial ⓘ

Adresse de l'établissement ^

Sélectionner une adresse déjà saisie :

Pays *
FRANCE

Adresse *

Complément de localisation


Effectif salarié ^

Présence de salariés dans l'établissement *
 Oui Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *
 Oui Non

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE


VEUILLEZ CLIQUER SUR
"AJOUTER UNE ACTIVITÉ"

 **Établissement**
1 RUE DE RIVOLI - 75004 PARIS

Liste des activités de l'établissement


Ajouter une activité

Actions sur sélection (0) :

 Supprimer

Tout sélectionner

Activités exercées actuellement par l'établissement

Activité non définie 

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

LE FAIT DE SÉLECTIONNER LA CATÉGORISATION 1 OUVRIRA LES AUTRES CATÉGORISATIONS



Description de l'activité

Activité principale pour l'établissement * ⓘ
 Oui Non

Rôle principal pour l'entreprise
 Oui Non

Date de début de l'activité *
01/01/2022

Exercice de l'activité *
 Permanente Saisonnière

Activité non sédentaire * ⓘ
 Oui Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole * ⓘ
 Oui Non

Description détaillée * ⓘ
Loueur en meublé non professionnel

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au chatbot.

Catégorisation 1 de l'activité * ⓘ
Activités de services

Catégorisation 2 de l'activité *
Location

Catégorisation 3 de l'activité *
Location de biens immobiliers

Catégorisation 4 de l'activité *
Loueur en meublé non professionnel

Vous déclarez une activité de forme Gestion de biens.
La formalité n'a pas de valideurs.
Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

Artiste / Auteur * ⓘ
 Oui Non

Marin professionnel ⓘ
 Oui Non

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

Établissement
1 RUE DE RIVOLI - 75004 PARIS

Liste des activités de l'établissement

Rechercher



Ajouter une activité

Actions sur sélection (0) :



Supprimer

Tout
sélectionner

Activités exercées actuellement par l'établissement

Activité non définie



Loueur en meublé non professionnel

Loueur en meublé non professionnel

Activité principale



ÉTAPE PRÉCÉDENTE

5 / 8

ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

5 / 8

ÉTAPE SUIVANTE

IL N'Y A RIEN À FAIRE, PASSEZ À L'ÉTAPE SUIVANTE

Nom de domaine internet



ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

CAS PARTICULIER : SI VOTRE BIEN EST ASSUJETTI À TVA (BIEN EST GÉRÉ PAR UN INTERMÉDIAIRE PARA-HÔTELIER, TYPE RÉSIDENCE DE TOURISME, ÉTUDIANTE, EHPAD...), VEUILLEZ SÉLECTIONNER "RÉEL SIMPLIFIÉ TVA" POUR LE RÉGIME D'IMPOSITION À LA TVA

Options fiscales ^

Régime d'imposition des bénéfices *	Régime d'imposition de la TVA *
Réel simplifié BIC ▾	Franchise en base TVA ▾
	Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *
	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *	Date de clôture de l'exercice comptable ⓘ
<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	31 ▾ Décembre ▾

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

N'AJOUTEZ QUE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Identité de l'entreprise

Justificatif d'identité (recto/verso) avec mention manuscrite d'attestation sur l'honneur de conformité à l'original, daté et signé *

Sélectionner un type de pièce *

Attestation de renonciation à la protection du patrimoine personnel

Faites glisser votre document

OU

 Sélectionnez un fichier

Pièces-jointes : si mandataire

Procuration signée de la personne pour le compte de laquelle le mandataire effectue la formalité

Faites glisser votre document

OU

 Sélectionnez un fichier

Nota bene : Veuillez ne pas oublier que si vous êtes un mandataire, vous devez obligatoirement attacher un justificatif (procuration).

ÉTAPE 2 : CRÉATION DE L'ENTREPRISE

CETTE ÉTAPE COMPORTE LE RÉCAPITULATIF DE TOUS LES ÉLÉMENTS SAISIS

Observations

Activité non assujetti à TVA

Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

Je m'oppose à ce que mes données personnelles soient mises à disposition à des fins de prospection (art.R.123-320 C.Com.)

Adresse de correspondance ^

Sélectionner une adresse déjà saisie : Autre adresse en France v

Adresse * v

Complément de localisation

Cette adresse est susceptible d'être communiquée aux chambres consulaires.

VEUILLEZ INDIQUER VOTRE ADRESSE DE CORRESPONDANCE, QUI PEUT ÊTRE DIFFÉRENTE DE CELLE DU BIEN LOUÉ (ADRESSE PERSONNELLE DU LOUEUR GÉNÉRALEMENT)



QUE SE PASSE T-IL APRÈS L'IMMATRICULATION LMNP ?

Votre activité de LMNP est enregistrée sur le site de l'Inpi ? Vous recevrez 4 documents essentiels pour la suite de votre activité :

1 - L'avis de l'INSEE avec les informations suivantes :

- L'intitulé de l'activité exercée,
- la date d'immatriculation,
- et votre numéro SIRET.

2 - Votre mémento fiscal, contenant :

- les données de votre avis INSEE,
- vos références d'obligations fiscales (régime fiscal, option de TVA, etc.),

Il sera à transmettre à votre expert-comptable pour paramétrer votre dossier.

3 - Le formulaire 751 - SD :

Le 751-SD est le questionnaire relatif à votre début d'activité pré-rempli. Il faudra bien le compléter pour le renvoyer à votre centre des impôts.

4 - Le CERFA 1447 :

Il s'agit du document que vous recevez en fin d'année et qui entraîne la taxation à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Vous devez le transmettre à votre expert-comptable qui le complétera et le transmettra aux impôts.

MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET 792179863 00016
Date de création 01/01/2013
Forme juridique (Autre) personne physique (code : 1900)
Dénomination OLIVIER
Activité principale Location de logements (code : 6820A)
Date de clôture de l'exercice 31/12
Adresse de votre activité 14, RUE DES PLEUS

VOS OBLIGATIONS FISCALES

TYPE D'IMPOT REGIME D'IMPOSITION
BIC - Bénéfices industriels et commerciaux RSI - Réel simplifié d'imposition
CFE - Cotisation foncière des entreprises VLF*

VOS QUESTIONS

Votre Service des Impôts des Entreprises

Horaires d'ouverture : LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H 13H30 A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS

Centre Impôt Service : 0810 46 76 87 (prix d'un appel local) Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

VOS SERVICES EN LIGNE

www.impots.gouv.fr

Pour consulter votre compte fiscal... Pour consulter les déclarations et les paiements.
Pour déclarer... Pour déclarer la TVA, effectuer une demande de remboursement.
Pour payer... Pour payer la TVA, l'IS, l'IFA, la CFE, la CVAE, la TS et la TF.
Pour effectuer une démarche... Pour effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres États Membres.
Pour obtenir une attestation fiscale en temps réel... Les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace abonné l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.
Pour s'informer... Pour s'informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances.

(*VLF-Taxation des immobilisations corporelles composées de la valeur locative foncière Ou base minimale

MODÈLE D'UN
MEMENTO FISCAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

NOM PRENOM
 ADRESSE 1
 ADRESSE 2
 ADRESSE 3
 Référence à rappeler: XXXXXXXXXXXXXXXX
 NOM DE L'ENTREPRISE
 ADRESSE DE L'ENTREPRISE

ANTENNE DES SIE DU [DEPARTEMENT]
 ADRESSE DE L'ANTENNE



Date d'envoi : [date]

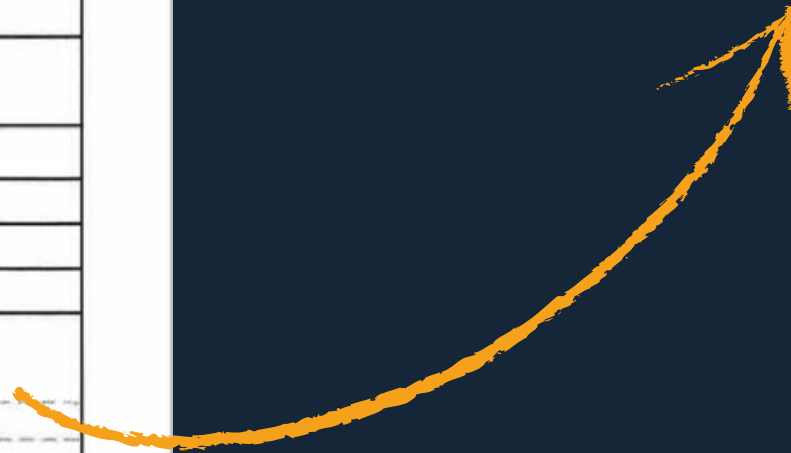
OBJET : Questionnaire relatif à l'activité professionnelle à retourner complété à l'antenne de votre SIE sous 30 jours

Veuillez trouver le questionnaire relatif à l'établissement dont les coordonnées figurent ci-dessous. Dès l'activation de votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, nous vous recommandons de privilégier la messagerie sécurisée de votre espace professionnel pour nous le retourner.

1 - IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE *	
Adresse courriel	adresse email renseignée automatiquement
Téléphone portable	
Téléphone fixe	numéro de téléphone renseigné automatiquement
Date effective de début d'activité	
Date de clôture du premier exercice	
2 - VOTRE COMPTABLE	
Nom et adresse	
Téléphone et adresse courriel	
Nom de l'organisme de gestion agréé	
3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX AFFECTES À VOTRE ACTIVITÉ	
Vous exercez votre activité à votre domicile et vous n'avez pas d'autre local à votre disposition	<input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez cocher la case et préciser le nombre de m2 occupés pour les besoins de l'activité exercée à votre domicile : m². Dans ce cas, vous êtes dispensé(e) de compléter les rubriques du cadre 3 ci-après et devez renseigner directement les rubriques « 4- DIVERS » et « 5- Autre ou compléments d'informations ».
Adresse du local	Adresse renseignée automatiquement
Situation des locaux (bâtiment, étage)	
Numéro de lot dans la copropriété	
Précédent occupant	
Superficie totale des locaux en m²	
Détail (en m²) de l'affectation de la superficie à usage :	
- Professionnel	
- Industriel	
- Commercial	
- D'habitation	
Détail (en m²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :	
- Magasin	
- Entrepôt	
- Bureaux	
- Autres à préciser	

MODÈLE D'UN

FORMULAIRE 751-SD





DÉCLARATION INITIALE
en cas de création d'établissement ou de changement
d'exploitant intervenu en 2020

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

TIMBRE À DATE DU SERVICE

Renvoyez un exemplaire AVANT LE 1^{er} JANVIER 2021 au service des impôts des entreprises ci-dessus,
auquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement.

ACCUEIL : Horaires disponibles sur impots.gouv.fr

ou téléphonez au :

ou messagerie :

A1 Identification de l'entreprise COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées

Dénomination ou nom et prénom

1	
---	--

Activités exercées

2	
---	--

Adresse dans la commune

3	
---	--

Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier

4	
---	--

Numéro SIRET de l'établissement

5	
---	--

Code de l'activité de l'établissement (NACE)

6	
---	--

Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat

7	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
---	---

Comptable de l'entreprise

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

A2 Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle

Si vous ne disposez d'aucun autre local, cochez la case Précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile :

Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise. À _____ le _____
Signature

Téléphone :
Adresse électronique :

MODÈLE D'UN
CERFA 1447

3

COMMENT CRÉER MON ESPACE
PROFESSIONNEL SUR [IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr)

 extencia

ÉTAPE 1:

Pour créer votre espace professionnel impots.gouv.fr, rendez-vous sur le site puis cocher la case "Je crée puis j'active mon espace professionnel" comme ci-dessous.

The screenshot displays the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To the right, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red). Below this is a breadcrumb 'Accueil > Authentification' and an 'Aide' icon. The main content is divided into two columns. The left column is titled 'Connexion à mon espace professionnel' and contains fields for 'Adresse électronique' and 'Mot de passe' (with a help icon), a 'Connexion' button, and a link for 'Mot de passe oublié'. Below this is a section for paying local taxes with a 'Payer mes impôts locaux' button. The right column is titled 'Création de mon espace professionnel' and features a 'Créer mon espace professionnel' button highlighted with a yellow box and a yellow arrow. Below it is the 'Activation de mon espace / mes services' section with an 'Activer mon espace / mes services' button. At the bottom, it says 'Direction générale des Finances publiques'.

Pour créer votre espace professionnel, cliquez-ici

ÉTAPE 2 :

Cliquez sur le lien "1ère étape : Créer votre espace"

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagerez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié

Vous devrez renseigner le SIREN de l'entreprise concernée, l'adresse électronique qui permettra de la joindre à tout sujet la concernant, ainsi qu'une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace simplifié activé, les services en ligne seront immédiatement accessibles pour l'entreprise.

[Créez votre espace](#)

[En savoir plus](#)

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou dont vous partagerez la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode expert

Vous devrez renseigner une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace expert activé, vous devrez adhérer aux services en ligne pour chacune des entreprises que vous gérez.

[Créez votre espace](#)

[En savoir plus](#)

Veillez suivre ce lien pour la création de votre espace professionnel

ÉTAPE 3 :

Renseignez vos informations personnelles

impots.gouv.fr AIDE


PROFESSIONNELS

Professionnels

Créez votre espace

SIREN : (9 caractères)

Recopiez les caractères de l'image : **Valider**



[Changer d'image](#)

Adresse électronique de l'entreprise

Adresse électronique de l'entreprise **Renseignez votre adresse email**

L'adresse électronique de l'entreprise sera utilisée par la DGFIP pour joindre l'entreprise à tout sujet la concernant.

Confirmez l'adresse électronique de l'entreprise **Renseignez votre adresse email**

J'accepte de recevoir des courriels d'information générale de la part de l'administration. ?

Connexion à l'espace

Adresse électronique de connexion

Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.

Confirmez votre adresse électronique de connexion

Mot de passe de connexion ?

(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).

Confirmez votre mot de passe de connexion

Renseignez votre numéro SIREN, reçu à la suite de l'enregistrement de votre activité de location meublée avec le formulaire p0i

Renseignez votre adresse email

Choisissez votre mot de passe

Coordonnées

Civ. neutre
(Nom) (Prénom)

Quel est votre surnom ?
(Réponse à la question de confiance)

(Téléphone)

Conditions générales

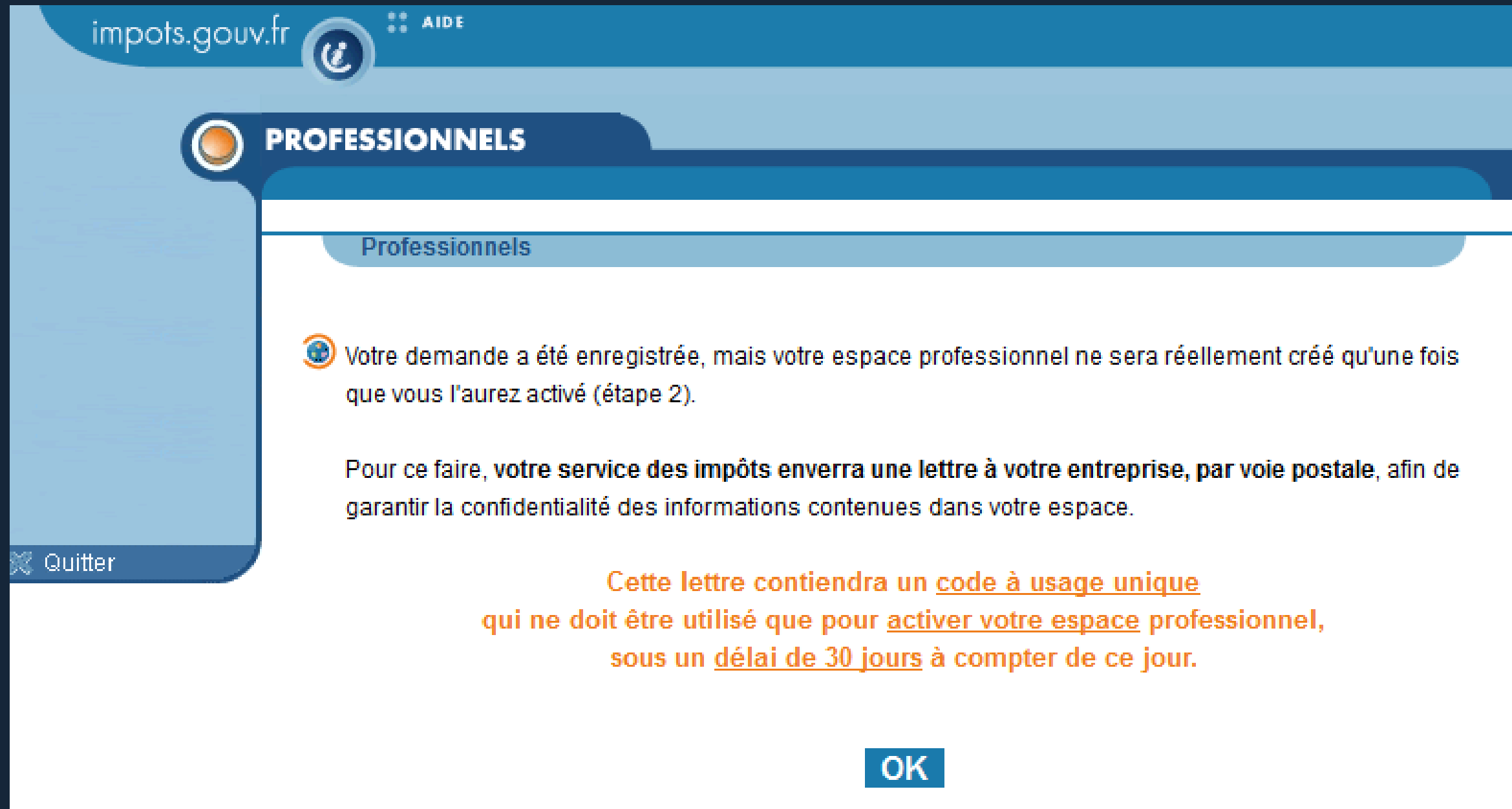
[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction.

[Modifier SIREN](#) [Valider](#) [Effacer](#)

DERNIÈRE ÉTAPE :

La création de votre espace est maintenant terminée, vous recevrez sous 30 jours un code d'activation afin de vous connecter sur votre espace professionnel.



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left, the URL 'impots.gouv.fr' and an 'AIDE' link are visible. A navigation bar highlights 'PROFESSIONNELS'. Below this, a sub-header reads 'Professionnels'. The main content area contains a message with a globe icon: 'Votre demande a été enregistrée, mais votre espace professionnel ne sera réellement créé qu'une fois que vous l'aurez activé (étape 2)'. Below this, it states: 'Pour ce faire, votre service des impôts enverra une lettre à votre entreprise, par voie postale, afin de garantir la confidentialité des informations contenues dans votre espace.' A highlighted orange text block follows: 'Cette lettre contiendra un code à usage unique qui ne doit être utilisé que pour activer votre espace professionnel, sous un délai de 30 jours à compter de ce jour.' At the bottom center, there is a blue 'OK' button. In the bottom left corner of the interface, there is a 'Quitter' button with a close icon.



Créer mon espace professionnel sécurisé en mode simplifié

4

LES PIÈCES COURANTES DEMANDÉES

 extencia

Pour l'ouverture de votre dossier, voici la liste des principales pièces que vous devez envoyer au cabinet :

- une **pièce d'identité**
- un **RIB** de votre compte bancaire dédié à la location meublée (sinon votre RIB de votre compte bancaire personnel)
- l'**avis INSEE** ou Kbis
- le **memento fiscal** : document adressé par les impôts à la suite de l'immatriculation
- l'**acte notarié** avec le décompte des frais de notaire
- l'**échancier d'emprunt et d'assurance**
- le **bail** avec le(s) locataire(s)

Afin d'établir le bilan de votre location meublée, **vous devez nous transmettre tous les documents liés à votre activité de loueur en meublé** sur l'année écoulée :

- les frais de notaire et l'acte d'acquisition du bien acheté dans l'année, les intérêts d'emprunt et frais de dossier de l'année (si l'emprunt a été effectué dans l'année)
- les charges de copropriété
- les assurances liées au bien : propriétaire non occupant (PNO), garantie loyer impayé (GLI), assurance emprunteur
- les frais de gestion locative (agence, commercialisation du bien...)
- les factures des travaux d'entretien et de réparations
- les impôts et taxes (taxe foncière, CFE...)
- les charges ou frais fixes : électricité, eau, gaz, téléphone, internet... si cela est à votre charge
- les factures d'achat de mobilier
- les quittances de loyers avec les nouveaux baux ??
- les justificatifs des commissions des sites de réservation (Airbnb...)

Vous pouvez nous transmettre facilement, et tout au long de l'année, ces documents via **votre espace client sur nos outils digitaux**. Il est possible de soumettre tous vos documents en une seule fois pour l'année en respectant la **date limite de fin janvier**. Un gain de temps précieux !

5

UTILISATION DE NOS OUTILS POUR LA GESTION DE MON LMNP



JE DÉPOSE

NOTRE OUTIL IDEPOT

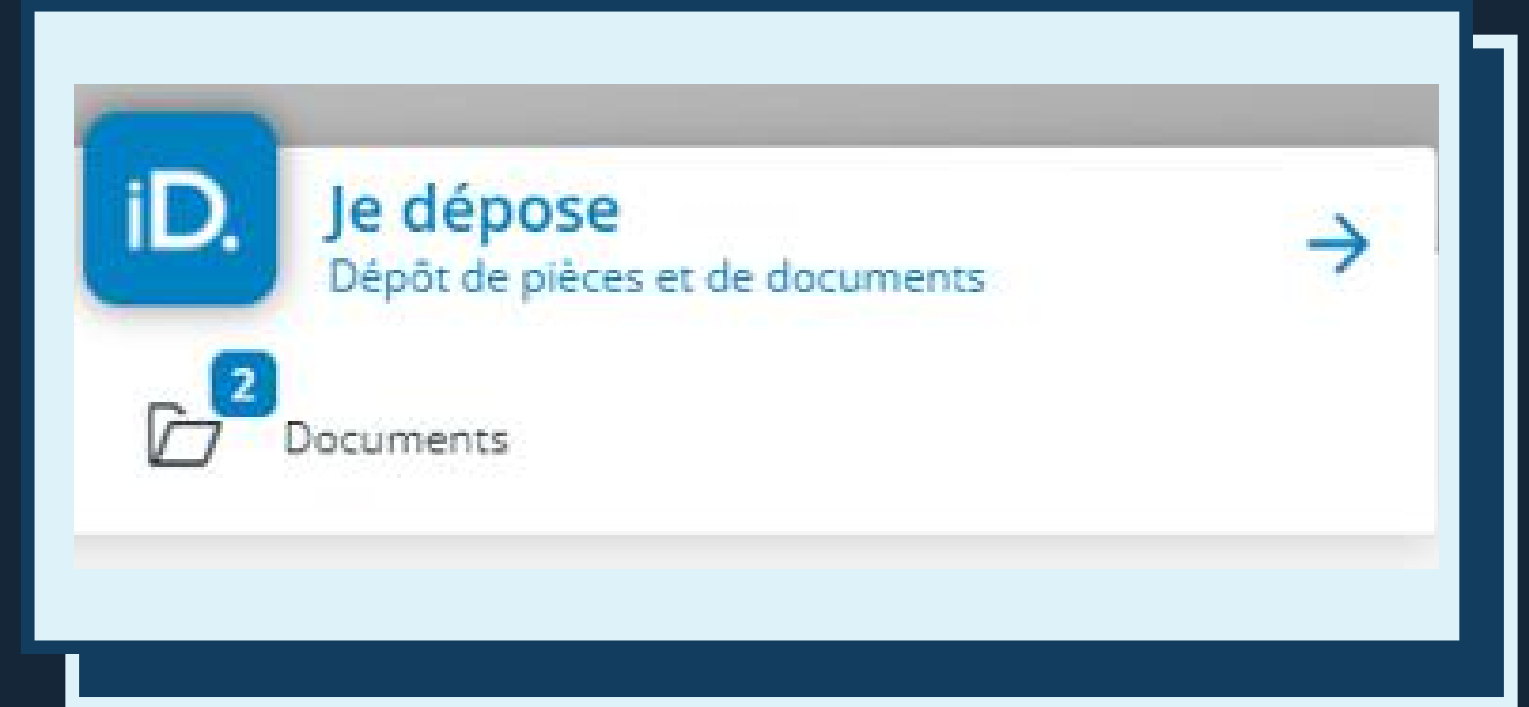


Je dépose

Dépôt de pièces et de documents

Les +

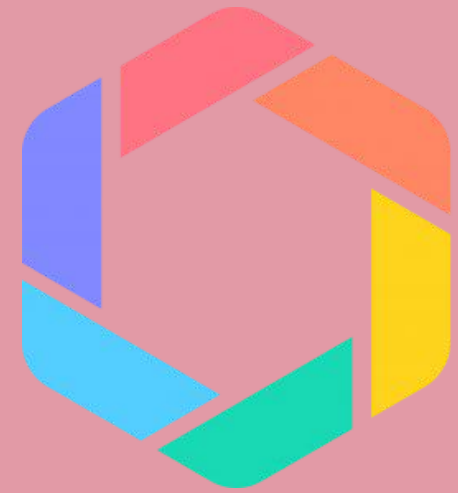
- Disponibilité **24h/24, 7j/7**, multi-utilisateurs et multi-plateformes
- 🔒 Espace d'échange **sécurisé** avec le cabinet
- ⚙️ **Ergonomique** et **simple** d'utilisation



En quelques clics, vous pouvez nous envoyer l'ensemble de vos documents par le **site Internet** ou l'**application mobile**.

Afin de vous simplifier la vie et de vous faire **gagner du temps et de l'argent**, dites adieu aux **déplacements**, aux **envois postaux** et aux **allers-retours**. Cette plateforme de dépôt vous permettra de retrouver l'ensemble de vos documents qui sont envoyés directement à votre comptable.

Si vous avez une question sur cet outil, n'hésitez pas à solliciter votre interlocuteur du cabinet Extencia.



Tiiime

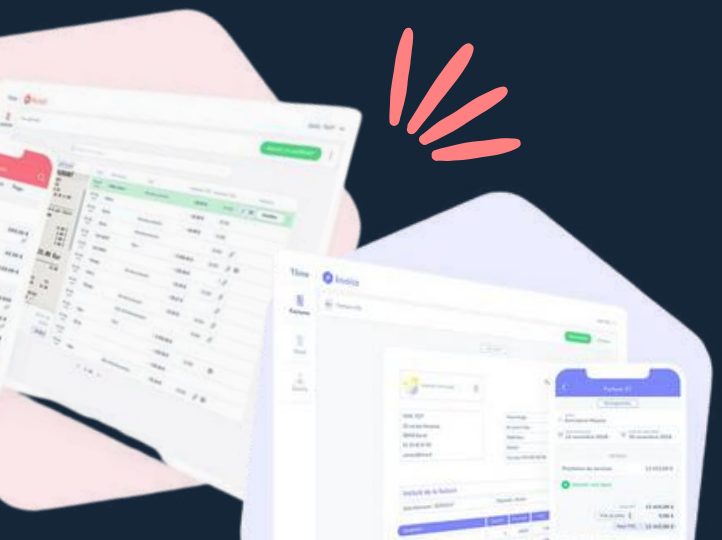
NOTRE OUTIL TIIME

Nous avons le plaisir de vous proposer de nouveaux outils innovants pour simplifier votre quotidien et vous faire gagner du temps. Il s'agit des **applications Tiime**, conçues spécifiquement pour les entrepreneurs afin de vous aider à nous transmettre vos justificatifs, suivre vos notes de frais et bien plus encore ... Ces applications sont **accessibles sur web et mobile**.



Pourquoi allez-vous adorer Tiime ?

- Vous **gagnez du temps** dans l'envoi de tous vos documents et nous communiquons ensemble plus simplement
- Vous pouvez tout faire à **distance**, d'où vous le souhaitez, depuis le web et le mobile
- La prise en main est **simple et intuitive**
- Toutes vos informations sont **centralisées** au même endroit
- Les applications couvrent un maximum de **vos besoins** (suivi comptes bancaires, facturation, note de frais, etc)



Grâce à Tiime Accounts, numérisez, centralisez, partagez vos justificatifs d'où que vous soyez ! L'application lie automatiquement vos reçus à vos relevés bancaires et vous permet de gérer les transactions associées (paiement, remboursement perso...) du même endroit. Le tout, pour vous libérer du temps et vous concentrer sur l'essentiel : votre activité.

Les +



4 modes de dématérialisation des pièces comptables : photo, email, drag & drop ou connecteurs direct avec vos fournisseurs (factures électricité, gaz, eau par exemple).



Synchronisation instantanée de vos justificatifs **avec vos transactions bancaires**



Valeur probante : les documents déposés ont la même valeur que les originaux aux yeux de l'administration fiscale



Outil performant et disponible sur votre **mobile** ou votre **ordinateur**



Solution **compatible avec toutes les banques** (traditionnelles ou en ligne)



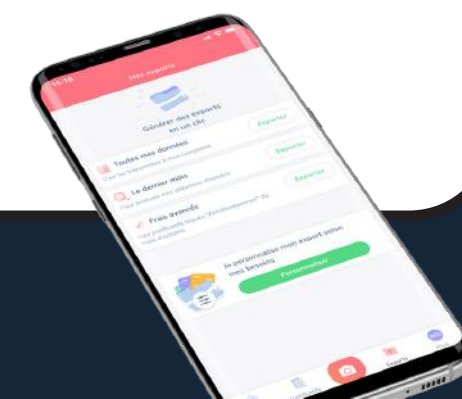
Stockage de pièces en **cloud** garanti 10 ans



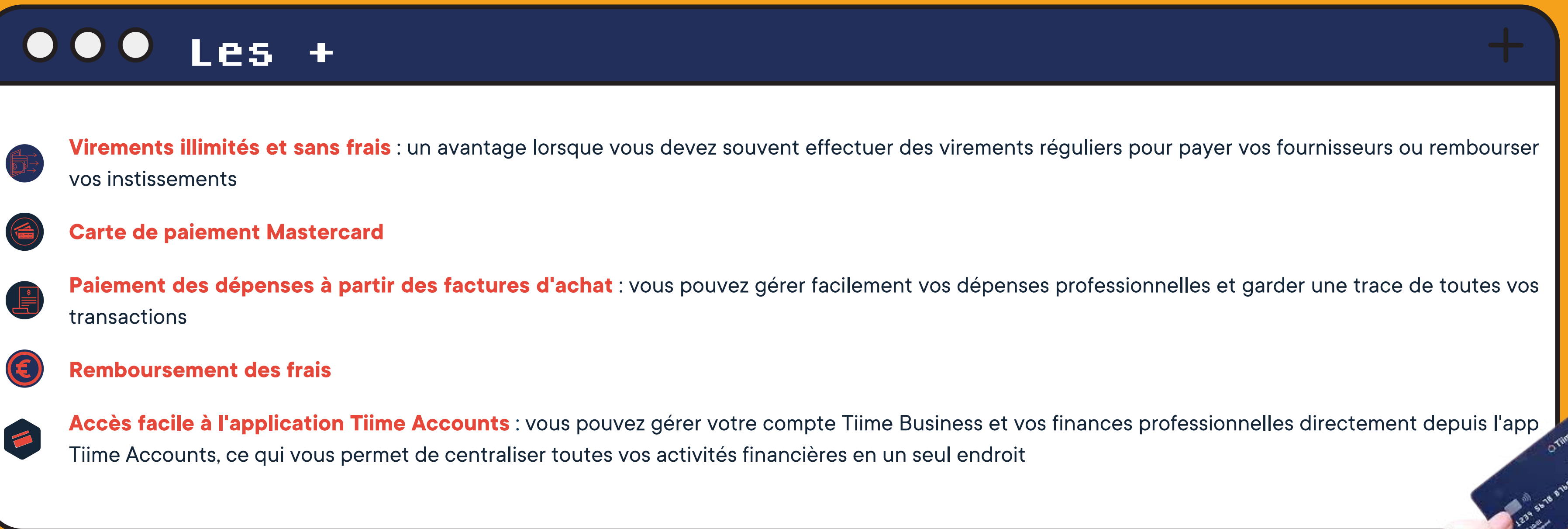
Des notes de frais qui initient le remboursement de vos frais personnels



Moins de sollicitations sur les justificatifs et un **gain de temps** dans l'échange de pièces avec le cabinet



Pour compléter et simplifier toujours plus votre quotidien, découvrez le plus efficace des comptes pros. Cette banque en ligne gratuite vous donne la possibilité de gérer vos finances plus simplement, notamment les paiements des dépenses et les remboursements de frais. Il existe une vraie synergie des applications (gestion avec Tiime Accounts). Cette offre est disponible à partir de 14,90€ HT/mois.



The screenshot shows a browser window with a dark blue header containing three white circles, the text 'Les +', and a white plus sign. The main content area is white and lists five features, each with a red circular icon:

- Virements illimités et sans frais** : un avantage lorsque vous devez souvent effectuer des virements réguliers pour payer vos fournisseurs ou rembourser vos instissements
- Carte de paiement Mastercard**
- Paiement des dépenses à partir des factures d'achat** : vous pouvez gérer facilement vos dépenses professionnelles et garder une trace de toutes vos transactions
- Remboursement des frais**
- Accès facile à l'application Tiime Accounts** : vous pouvez gérer votre compte Tiime Business et vos finances professionnelles directement depuis l'app Tiime Accounts, ce qui vous permet de centraliser toutes vos activités financières en un seul endroit







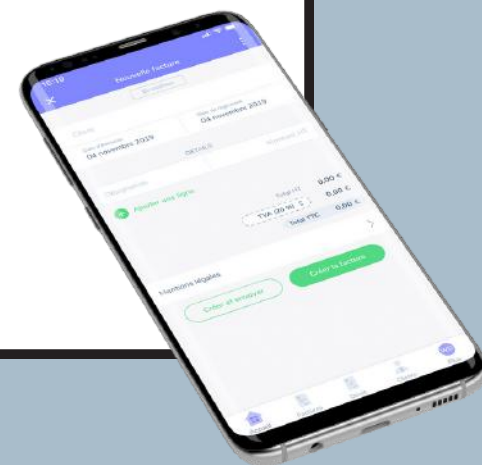


L'app pour suivre votre facturation et vous simplifier au maximum votre quotidien d'entrepreneur !

L'application Tiime Invoice permet de réaliser des factures et devis en quelques secondes et les envoyer à vos clients en trois clics. Dans le cadre d'un LMNP, vous pouvez utiliser Tiime Invoice pour émettre des factures et les suivre, suivre facilement les paiements reçus et enregistrer ces transactions dans Tiime Accounts pour une gestion centralisée. Vous pouvez également l'utiliser dans le cadre de vos autres activités professionnelles où vous devez émettre des factures.

○ ○ ○ Les +

-  **Facile et intuitif** : créez des factures personnalisées en quelques clics, en ajoutant les détails de la prestation et de la location (par exemple les quittances de loyers ou les frais de ménage ou blanchisserie)
-  **Suivi des paiements et des soldes** : vous pouvez facilement visualiser les factures payées, impayées ou en retard de paiement, et même les relancer
-  **Synchronisé avec votre compte bancaire**
-  **Accès facile à l'application Tiime Accounts**



LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Qu'est-ce que la CFE ?

La Cotisation Foncière des Entreprises est un **impôt local** instauré la loi de finances 2010, destiné à remplacer la taxe professionnelle.

Qui doit payer la CFE ?

La CFE concerne les personnes qui exercent habituellement une activité professionnelle non salariée et les personnes fournissant une prestation d'hébergement, elle est due au 1er janvier.

Les loueurs en meublé, qu'ils soient professionnels ou non professionnels, **sont assujettis à la CFE**, quel que soit le régime d'imposition choisi (régime Réel Simplifié ou régime Micro BIC).

En effet, dès que le loueur en meublé déclare son début d'activité de loueur en meublé à l'INPI afin d'enregistrer son activité avec un numéro SIRET, il devient de facto soumis à la CFE. Suite à la réception du SIRET, vous recevrez le formulaire 1447, relatif à l'activité, à compléter dans les 15 jours et à leur renvoyer afin que la CFE puisse être calculée.

Comment est calculé le montant de la CFE ?

La base d'imposition de la CFE est la valeur locative du bien (telle qu'elle est prise en compte pour la taxe foncière). Le montant est ensuite déterminé en multipliant cette base par le taux d'imposition fixé par la commune.

Lorsque la valeur locative est inférieure à la base minimale d'imposition calculée dans la commune où est situé le bien, une cotisation minimum est due. Elle est établie en fonction d'une base dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Normalement, **une CFE est établie dans chaque commune où le propriétaire possède un bien en location meublée.**

À savoir : Pour les loueurs en meublé non professionnels déclarant au régime Réel Simplifié, **la CFE est une charge déductible des recettes de l'activité**, au même titre que la taxe foncière, l'assurance et les charges de copropriété par exemple.

Quand et comment payer la CFE ?

Pour régler votre CFE, vous devez créer un compte professionnel sur impots.gouv.fr à l'aide de votre numéro SIREN et ce, que vous soyez loueur en meublé professionnel ou non professionnel.

La CFE se paie uniquement à partir du site impots.gouv.fr avant le 15 décembre de l'année en cours. Vous pouvez cocher la case « Payable à l'échéance » (présente dans les options) pour ne pas avoir à refaire la manipulation tous les ans.

Pour leur 1^{ère} année d'activité de location meublée, les loueurs en meublés en sont exonérés (sauf si vous débutez votre activité au 01/01 de l'année).

6

COMMENT DÉCLARER MES REVENUS DE
LOCATION MEUBLÉE SUR MA DÉCLARATION
D'IMPÔT SUR LE REVENU SANS ERREURS ?

 extencia

DÉCLARATION EN LIGNE DE VOS REVENUS LMNP

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale - revenus 2020

[← Précédent](#)

[Suivant →](#)

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

Rechercher

Après vous être connecté sur votre espace particulier puis avoir démarré la déclaration, vous devez sélectionner « Revenus des locations meublées non professionnelles » ou « Revenus industriels et commerciaux professionnels », de choisir le régime du bénéfice réel et de reporter le(s) montant(s) dans la ou les case(s) correspondante(s). Les cases sont les mêmes que sur votre déclaration 2042 C Pro.

QUE FAUT-IL REPORTER SUR SA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU ?

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1. Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2053-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)			
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3. Total			
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %			
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f		
5. Plus-values			
taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposable à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (Art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-value à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ter
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	<input type="checkbox"/>
Exonération ou abattement pratique	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)	<input type="checkbox"/>	sur les plus-values imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel
7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD)			
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G), PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)	<input type="checkbox"/>	sur le bénéfice non professionnel	
8. Régime des sociétés de personnes			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé

Le montant à reporter sur votre formulaire 2042 C PRO se trouve sur la première page de la liasse fiscale 2031, ligne 7 (ou ligne 4 pour les LMP), et correspond au résultat fiscal.

Il y a trois situations (cf photo ci-contre) :

- Le résultat est **positif** : la case "bénéfice" sera renseignée d'un montant supérieur à 0 ;
- Le résultat est **nul** : les cases "bénéfice" et "déficit" seront à 0 ;
- Le résultat est **déficitaire** : la case "déficit" sera renseigné d'un montant supérieur à 0.

Le premier encadré (ligne 4) concerne les loueurs détenant le statut LMP, alors que le second encadré (ligne 7) concerne les loueurs détenant le statut LMNP.

Lorsque le cabinet vous fournira votre bilan, il sera accompagné d'une **note** qui précisera si vous avez réalisé un bénéfice ou une perte, ainsi que la case dans laquelle vous devrez le déclarer sur votre déclaration de revenus.

DANS QUELLE CASE FAUT-IL REPORTER LE RÉSULTAT FISCAL OBTENU ?

Lors de l'établissement de votre déclaration de revenus, vous êtes dans l'obligation de reporter votre résultat dans un formulaire de déclaration de revenus complémentaire : le formulaire 2042 C PRO.

Important : Les cases du formulaire à compléter varient selon la nature de votre résultat d'activité, selon que vous soyez ou non adhérent à un OGA et en fonction votre statut de loueur en meublé.

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux (à l'exception de ceux qui sont soumis aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale).

Ne les reportez pas page 8.

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice: nombre de mois si inférieur à 12... <i>Sauf locations meublées saisonnières</i>	SCD		5DD		SFD	
Cession ou cessation d'activité en 2020.....	SCF	<input type="checkbox"/>	5CI	<input type="checkbox"/>	5CM	<input type="checkbox"/>
Régime micro BIC <i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Locations meublées <i>cas général</i>	SND		50D		SPD	
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés.....	SNG		50G		SPG	
Locations soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale:						
- locations meublées <i>cas général</i>	SNW		50W		SPW	
- chambres d'hôtes et meublés de tourisme.....	SNJ		50J		SPJ	
Régime du bénéfice réel						
Revenus imposables <i>cas général</i>	SNA	OGA / VISEUR	50A	OGA / VISEUR	SPA	OGA / VISEUR
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	SEY	SANS	5FY	SANS	SGY	SANS
Revenus soumis aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale.....	SNM	5KM	50M	5LM	SPM	5MM
Déficits <i>cas général</i>	SNY	5NZ	50Y	50Z	SPY	5PZ
Déficits relevant des organismes de sécurité sociale...	SWE	5WF	5XE	5XF	5YE	5YF
Déficits des années antérieures non encore déduits...						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	SGA	5GB	5GC	5GD	5GE	5GF
	2016	2017	2018	2019		
	SGG	5GH	5GI	5GJ		
Adresse de la location.....						

- Si vous êtes au Micro BIC : vous devez reporter votre résultat sur la case **5ND**
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat nul ou positif et que vous êtes adhérent à un OGA : vous devez renseigner la case **5NA**
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat nul ou positif et que vous n'êtes pas adhérent à un OGA, vous devez renseigner la case **5NK**
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat déficitaire et que vous êtes adhérent à un OGA, vous devez renseigner la case **5NY**
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat déficitaire et que vous n'êtes pas adhérent à un OGA, vous devez renseigner la case **5NZ**.

Si votre bien est déclaré sous le nom du "déclarant 1", alors la déclaration s'applique. Dans le cas contraire, vous devez renseigner dans la colonne correspondant au bien déclaré.

Les déficits des années antérieures non encore déduits sont pré-remplis sur votre déclaration d'impôt sur le revenu par l'Administration fiscale. En cas d'erreur, il convient de cliquer sur l'icône du crayon pour modifier le montant.

DÉCLARATION DES REVENUS "COURTE DURÉE" SOUMIS À COTISATIONS SOCIALES

Les loueurs en meublé retirant plus de 23 000€ de loyers en courte durée (type Booking, AirBnb...) mais ayant d'autres revenus supérieurs au titre du foyer fiscal, doivent renseigner leur résultat dans la catégorie des loueurs en meublés non professionnels.

- Si vous êtes sous le régime Micro BIC, que vous avez un résultat positif : vous devez renseigner la case **5NW** (**5NJ** pour les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme)
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat nul ou positif : vous devez renseigner la case **5NM** (ou **5KM** si vous êtes adhérent à un OGA)
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat déficitaire : vous devez renseigner la case **5WE** (ou **5WF** si vous êtes adhérent à un OGA)



 extenencia